

02 > OFFICIEL
**Nomination du
nouveau secrétaire
municipal**



06 > VIE LOCALE
**Activités
et memento
de l'été 2010**



04 > INFORMATION
**Le point sur
les zones à
30 km/h**



éditorial **Bon été!**

Chères lectrices, chers lecteurs,

Vous pourrez découvrir dans ce numéro que la population agaunoise a poursuivi et même accéléré en 2009 une croissance démographique entamée il y a plusieurs années déjà. C'est un signe réjouissant qui confirme que notre Commune possède des atouts reconnus à l'extérieur.

Lorsqu'ils sont interrogés, les nouveaux habitants évoquent fréquemment la qualité des structures scolaires et les facilités de transports, CFF notamment, pour expliquer le choix de leur nouveau domicile. La présence d'une garderie est également souvent citée et nous nous réjouissons du résultat satisfaisant de l'enquête menée auprès des parents, tout en étant bien entendu conscients des améliorations à apporter. Ces offres faites à notre population s'inscrivent dans le cadre plus général d'une très bonne qualité de vie qui caractérise notre Commune.

Vos autorités sont soucieuses de préserver et de développer cette situation. Dans ce numéro, vous êtes invités à effectuer une petite visite de l'exposition

« Carnets de voyage » au Château ou à planifier quelques bonnes soirées en réservant les fascinants rendez-vous que vous propose le Théâtre du Martolet dès cet automne. Le numéro que vous tenez entre les mains vous suggère également d'égayer votre jardin en y apportant de la diversité. Le Conseil municipal est convaincu qu'à coté des grands projets, c'est également une addition de petits éléments qui rendent la vie à St-Maurice plus sympathique et plus agréable.

Finalement, la distribution du 31ème numéro de l'Agaune Infos coïncide avec l'arrivée de l'été. Certainement qu'en cette période vous aspirez tous à des vacances, qui, je n'en doute pas, sont largement méritées. Le journal que vous tenez entre les mains n'a pas la prétention de rivaliser avec la lecture ou les mots-croisés qui vous occuperont sur votre balcon ou que vous emporterez à la plage. J'ose toutefois espérer que c'est avec plaisir et curiosité que vous tournerez les pages de votre bulletin local.

Bonne lecture et bon été,
Damien Revaz, Président de la Municipalité

INFORMATIONS

- Association Agaune-Aide... > 04**
- SIT en ligne**
- Avenue d'Agaune > 05**
- Enquête de satisfaction**
- Boule de Gomme > 07**
- Projet AGEPP > 10**
- Sol de la salle polyvalente > 10**
- Fête Nationale..... > 11**
- Théâtre du Martolet..... > 11**

LOISIRS & VIE LOCALE

- Recherche de guides pour
les visites du Trésor > 06**

ENVIRONNEMENT

- Pour des prairies propres... > 09**
- Conseils environnement > 09**

OFFICIEL

- Comptes 2009**
- Statistique population > 03**
- Des haies indigènes
pour un jardin vivant > 08**
- Présentation de l'EPP-A. > 12-13**
- Avancement du projet
de nouveau CO > 13**

SONDAGE

- L'Education donne de
la force..... > 14-15**

CONSEIL MUNICIPAL

- Extraits des décisions > 15-16**

Nominations au sein de l'Administration communale

Un nouveau secrétaire municipal



Damien Revaz
Président de la Municipalité



Alain Vignon succédera à Maurice Puipe à partir du 1er décembre prochain.

Nous vous l'annonçons dans notre précédente édition, trois postes ont été mis au concours au sein de l'Administration communale de Saint-Maurice, dont celui de secrétaire municipal.

UNE RETRAITE BIEN MERITEE

Prochainement au bénéfice de la retraite, notre secrétaire municipal a annoncé sa démission pour le 30 novembre prochain. Selon l'expression consacrée, Maurice Puipe aura alors « à son compte » quarante ans de bons et loyaux services au sein de l'administration communale, dont plus de trente en qualité de secrétaire municipal. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce départ dans notre prochain numéro.

Pour le remplacer, le Conseil municipal a désigné **Alain Vignon**, lequel a été choisi après une procédure de mise au concours ouverte tant à l'interne qu'à l'externe de l'administration communale.

BREF PORTRAIT

Né en 1976, marié et père de deux petites filles, Alain Vignon est entré au service de l'administration communale en 1997. Ouvrant pour le service des contributions depuis cette date, Alain Vignon est également secrétaire du Conseil municipal depuis le 1er janvier 2006, date à laquelle il a déjà remplacé Maurice Puipe dans cette fonction.

Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, notre nouveau secrétaire municipal a complété sa formation par un cours d'économie et de finances publiques donné par l'Université de Fribourg en 2007 ainsi que par un certificat fédéral d'assistant en gestion du personnel en 2008. Cet automne, il achèvera une formation qui devrait déboucher sur l'octroi d'un brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines.

En 2011, Alain Vignon consacrera également une partie de son temps à une formation donnée par l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique), laquelle débouche sur un « diplôme exécutif en action publique ». Il s'agit d'une formation pluridisciplinaire destinée aux cadres du secteur public pour renforcer le pilotage de l'action publique.

Par son intérêt pour toutes les questions liées à la gestion du personnel, par son sens de l'organisation, par sa vision de l'avenir de notre administration et finalement par la qualité du travail fourni jusqu'à ce jour, Alain Vignon a convaincu le Conseil municipal qu'il était l'homme de la situation pour appréhender les nombreux changements qui s'annoncent au sein de l'administration communale. Cette nomination s'inscrit ainsi dans le cadre ouvert par l'audit mené au sujet de l'organisation de notre Commune (voir Againe Infos no 30) et précède certains changements qui interviendront dans le fonctionnement de notre administration.

AUTRES NOMINATIONS

Afin de suppléer au départ de deux autres employés, le Conseil municipal a également nommé **Bernard Giliéron** au nouveau poste de responsable des finances et **Tifanie Perrin** en qualité d'employée d'administration. Tous deux entreront en fonction au mois d'août et feront l'objet d'une présentation dans notre prochain numéro.

Comptes communaux 2009

Un très bon résultat



Damien Revaz
Président de la Municipalité

Les comptes 2009 de la Commune de Saint-Maurice débouchent sur une situation appréciable, caractérisée par un résultat bien meilleur que celui qui avait été porté au budget. En effet, avec des recettes de Fr. 21'246'694.- et des dépenses (avant amortissements comptables) de Fr. 19'172'572.-, le compte de fonctionnement 2009 offre une marge d'autofinancement («cash flow») de plus de 2 millions de francs, laquelle permet non seulement de couvrir les investissements réalisés en 2009 mais aussi de réduire l'endettement.

Ce bon résultat est principalement dû à une augmentation des recettes fiscales provenant de la hausse du revenu imposable moyen (Fr. 48'331.-) et de la bonne santé des entreprises. Cette situation ne se prolongera toutefois pas dans les comptes 2010 dès lors que la conjugaison des décisions communales (modification de l'indexation) et cantonales (nouvelles déductions) entraîneront une diminution des recettes fiscales. C'est une bonne nouvelle pour le contribuable mais cela contraindra les autorités à encore plus de rigueur dans la gestion des finances communales.

LES INVESTISSEMENTS

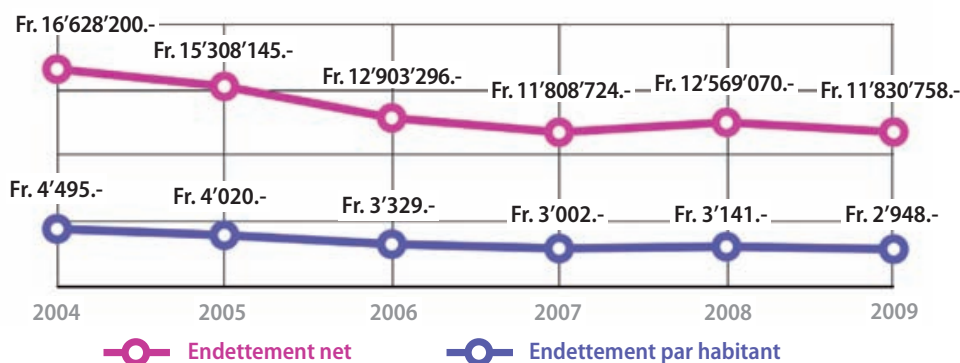
Au chapitre des investissements, ce sont bien entendu les travaux de protection contre les crues du Mauvoisin qui s'arrogent la grosse part du gâteau (Fr. 1'500'000 en 2009, Fr. 3'300'000.- sur 3 ans).

Heureusement, cette dépense est toutefois subventionnée à 85% par la Confédération et le Canton, ce qui rend l'investissement supportable pour notre Commune. L'entretien et l'amélioration des réseaux de distribution de l'électricité et de l'eau représentent une dépense de Fr. 600'000.- environ. Le reste des investissements se répartit principalement entre le Centre sportif (Fr. 100'000.- pour le remplacement du système de régulation de la ventilation et du chauffage), l'aménagement de la zone 30 km/h de Beaulieu (Fr. 265'000.-), la protection contre les dangers du rocher (Fr. 117'000.-) et la subvention à la couverture du Martolet (Fr. 220'000.- pour la deuxième tranche).

UN ENDETTEMENT EN DIMINUTION

Les investissements étant inférieurs à la marge d'autofinancement, l'endettement communal poursuit sa décroissance entamée il y a plusieurs années déjà (voir graphique). Avec une dette par habitant qui passe désormais en dessous de la barre des Fr. 3'000.- (Fr. 2'948.-), l'endettement de la Commune de St-Maurice est jugé satisfaisant selon les critères du service cantonal des affaires communales. Cette situation favorable permet à la Commune d'envisager l'avenir avec sérénité et de planifier la réalisation de projets importants, comme ceux du nouveau Cycle d'orientation ou de l'Avenue d'Againe.

Evolution de la dette communale



Rapport de gestion 2009

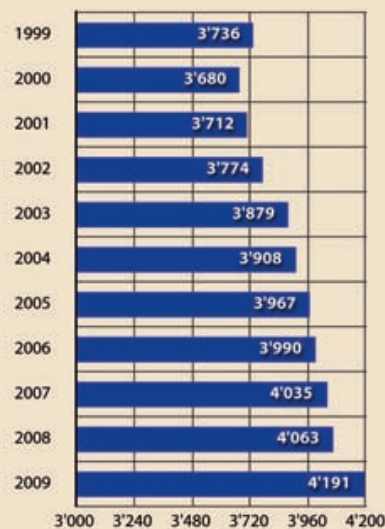
Comme chaque année, le Conseil municipal a édité un rapport de gestion pour son activité déployée en 2009. Le document peut être consulté et téléchargé sur le site Internet de la Commune (www.st-maurice.ch) ou obtenu auprès de l'Administration communale.

Notre population en constante hausse

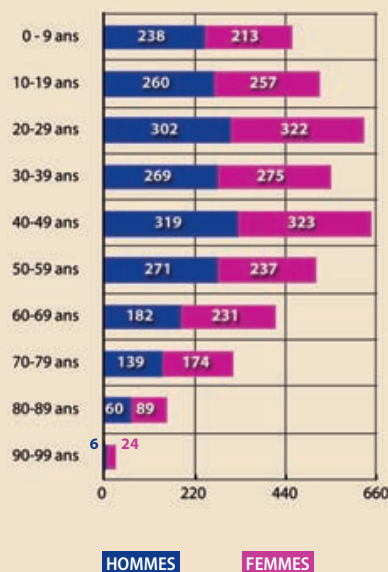
Au 31 décembre 2010, la Commune de St-Maurice comptait **4'191 habitants**, soit 128 de plus qu'en 2008. Cette hausse s'inscrit dans une tendance amorcée il y a dix ans déjà mais qui s'est accélérée en 2009 en raison de la construction de nouveaux logements.

Parmi les principales raisons avancées par les nouveaux habitants pour justifier le choix de leur domicile, **les écoles et les facilités de transports** sont presque systématiquement mentionnées.

EVOLUTION EN 10 ANS



PYRAMIDE DES AGES



en bref



Quelques conseils et infos de votre Police Municipale

Maintenant que les beaux jours sont de retour, voici quelques petits rappels :

- Les **feux en plein air sont interdits**. Les amendes, infligées par le service cantonal de l'environnement se montent à 500.-par cas.

- Il existe, selon l'article 6 du règlement de police, des **horaires d'utilisation des tondeuses à gazon**. La semaine, leur utilisation est interdite entre 12h00 et 13h00 ainsi que de 19h00 à 07h00. Le samedi, il est interdit de tondre avant 09h00 et après 18h00 et leur utilisation est totalement interdite le dimanche.

.....

Vélos et vélomoteurs, rappel

Les plaques de vélos et de vélomoteurs 2009 n'étaient valables que jusqu'au 31 mai 2010.

Zones 30 km/h à Saint-Maurice

Le point sur la situation

Après de longs mois d'installation provisoire, la première zone 30 km/h est maintenant terminée.



Yves Chambovay
Conseiller municipal



En effet, en date du 4 mai dernier, la réception officielle du chantier a eu lieu et, à part le marquage définitif ainsi que l'installation de totems définitifs aux deux entrées de la zone, la zone 30 km/h de Catogne/Beaulieu est maintenant achevée.

ENFIN diront les riverains et effectivement, ce chantier a pu paraître long mais il faut savoir que l'installation d'une zone 30 km/h ne se fait pas sans certaines mesures avant et pendant les travaux.

UN LONG PROCESSUS

La première étape consiste à faire des mesures de vitesse AVANT les travaux.

Ensuite, après acceptation de la mise à l'enquête, des installations provisoires sont mises en place pour « tester » l'efficacité et également être à l'écoute des remarques des riverains pour d'éventuelles corrections. Dans ce cas, avec la collaboration de la maison Favre Transports, entreprise assurant la collecte des ordures ménagères, des essais ont été effectués et des modifications, notamment sur les largeurs des accès ont été apportées.

Une fois les installations provisoires correctement installées, il s'agit de refaire des mesures de vitesse pour contrôler l'efficacité des mesures mises en place. Dans le cas présent, ces mesures ont pu montrer une réelle diminution des vitesses enregistrées et nous ont permis de finalement passer à la réalisation définitive de cette première zone 30 km/h de Saint-Maurice avec l'accord de l'Etat du Valais.

Première zone 30 km/h car d'autres sont en prévision. L'augmentation des zones 30 km/h représente d'ailleurs un souci de la population agaunoise selon les résultats de l'enquête de Yoann Clerc sur les habitudes sportives de la population de Saint-Maurice.

D'AUTRES PROJETS EN PERSPECTIVE

L'automne dernier, la Commune a demandé des devis au bureau Transitec pour étudier les mises en place de zones 30 km/h dans le quartier d'Epinassey et de la Borette.

En date du 10 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé de donner la priorité à l'étude de la réalisation d'une zone 30 km/h dans le quartier d'Epinassey, le quartier de la Borette étant encore en cours de construction.

Un groupe de travail comprenant le bureau Transitec, le technicien communal, le chef de la police et le conseiller communal responsable a été créé et une première séance de travail est prévue au début du mois de juin. L'idée est d'associer à ce premier groupe un responsable du service des routes du canton ainsi que les transporteurs concernés soit par le ramassage scolaire, soit par la collecte des ordures ménagères. Les bases de travail existent déjà, des mesures de vitesse ayant été effectuée récemment.

Les choses avancent « lentement et sûrement » dans le but d'améliorer la sécurité sur nos routes communales. Le Conseiller municipal responsable se tient à votre disposition pour d'éventuelles questions relatives soit aux zones 30 km/h ou pour toute question relative à la sécurité.

Besoin d'aide ? Envie de rendre service ?

Againe -Aide est là pour vous !



Vous avez besoin d'aide pour un transport, un accompagnement, un soutien ? L'Association Agaunoise d'Invitation à l'Entraide « Againe Aide » répond à vos attentes. **Vous avez envie de rendre service ?** « Againe-Aide » correspond à votre besoin et donne un sens à votre temps libre.

Afin de pérenniser ses activités, Againe-Aide recherche des bénévoles et en appelle à votre générosité : nous avons besoin de votre temps pour vos concitoyens. Le bénévole choisit ses activités quand il le veut, lorsqu'il le peut : pour un quart d'heure ? Pour une demi-journée ? **Mais toujours selon sa disponibilité !**



Jean-Marc Mettraux
Conseiller municipal

Tél. 024 486 21 21



Vous pouvez aussi contacter :
Edmond Roudit,
Président
Tél. 027 723 11 60
Nat. 079 206 48 22

Mail : rouditedmond@bluewin.ch

Aménagement du territoire et constructions

Systeme d'Information du Territoire (SIT) en ligne



Claude-Yvan Maroz,
Conseiller municipal

Un nouvel outil est désormais à votre disposition pour la consultation des informations ayant trait au territoire communal.

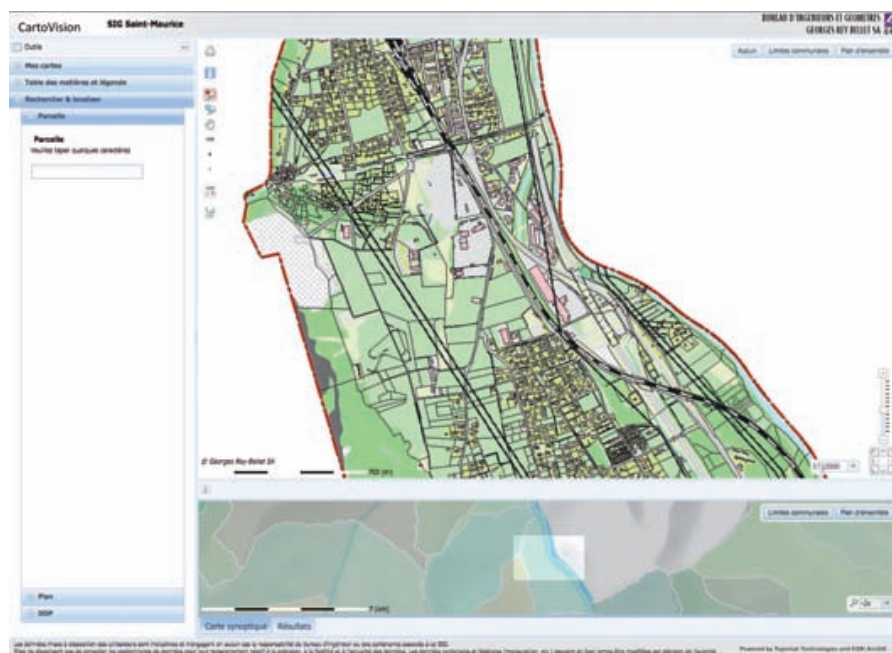
Un nouveau logiciel du nom de SIT - Système d'Information du Territoire - vient d'être mis en service. Il permet aujourd'hui de mieux gérer les enjeux communaux : urbanisme, transports, aménagement du territoire, réseaux de distribution tels que eaux, gaz, électricité, cartes des dangers, ainsi qu'une multitude d'informations propres à la gestion communale.

Le but premier est bien une application informatique à usage communale, mais nous avons décidé de vous faire profiter d'une partie des informations qui ont été jugées « publiques ».

Un mode d'emploi est à disposition sur le site communal. Vous pouvez accéder directement à une parcelle et interroger la base de données pour connaître des surfaces, longueurs,...

Cette base va s'enrichir régulièrement et à l'avenir, de nouvelles données seront accessibles.

Consultez-la régulièrement !



Pour voir de quoi il s'agit, nous vous enjoignons à parcourir la page internet : <http://www.cartovision.ch/carto.htm?commune=stmaurice>

en bref

Mises à l'enquête

Le délai d'opposition envers une mise à l'enquête publique est passé cette année à **30 jours** pour TOUS les dossiers. Ceci fait suite à une décision du Grand Conseil du Canton du Valais.

Subventions

Sachez que le site internet www.infosubventions.ch apporte une information exhaustive au sujet des subventions auxquelles un maître d'ouvrage peut avoir droit pour un projet de construction ou de rénovation visant à accroître l'efficacité énergétique ainsi que des entités auprès desquelles elles peuvent être demandées. Outre les pouvoirs publics, les particuliers et les sociétés peuvent profiter de ce service. Nous vous suggérons de le consulter lors d'une nouvelle construction ou d'une rénovation.

Projet de réfection de l'Avenue d'Againe

Le bureau Nunatak de Fully a réuni à plusieurs reprises les entreprises concernées par le projet pour des séances de coordination. Il est attendu un devis général qui servira à la planification financière communale.

A ce stade, le concept architectural, tel que déjà présenté, n'a pas été modifié. La question du financement est capitale et il appartiendra au Conseil municipal puis au Conseil général d'opérer les choix stratégiques pour l'avenir de notre belle cité.



Balade didactique à Mex

« Randonner avec nous »

En marge de la Nuit suisse de la Randonnée, Saint-Maurice Tourisme vous propose une balade-découverte à Mex.

Le **samedi 26 juin 2010 dès 17h30**, Saint-Maurice Tourisme vous convie à une randonnée découverte qui vous emmènera à Mex. Le programme prévoit la montée à Mex en bus historique Saurer, une balade didactique guidée intitulée « Entre Réalité et Légende ». Après un repas pris en commun un repas aux Planeys, puis une descente aux flambeaux sur Saint-Maurice.

? Informations et inscriptions : 024 485 40 40 - www.saint-maurice.ch
Inscription : Fr. 15.- par adulte, Fr. 8.- par enfant



Pierre-Yves Robatel
Conseiller municipal



Mémento

Jusqu'au 1er novembre
Exposition
« Carnets de voyages » au château
Mardi au dimanche de 13:00 à 18:00
Infos : expochateau.ch - 024 485 24 58

26 juin
Nuit suisse de la randonnée
Balade didactique, repas et descente
aux flambeaux dans les environs de Mex.
Infos et inscriptions :
OT Saint-Maurice - 024 485 40 40

12 - 18 juillet
Semaine romande de Musique et Liturgie
www.saint-maurice.ch

31 juillet - 1er août
Fête Nationale sur le pont
www.1eraout.ch

17 - 19 août
Passeport Vacances
www.pvsaintmaurice.ch

27-29 août & 3-4 septembre
Tir de la Fédération du Bas-Valais
www.njc-stmaurice.ch

6-19 septembre
9e Tournoi de tennis des Marais
www.tcst-maurice.com

11-12 septembre
Journée euroéenne du patrimoine
www.1eraout.ch

22 septembre
Fête de saint Maurice et procession des reliques
www.stmaurice.ch

9 octobre
Défis du Jubilé
www.chemins-bibliques.ch

6 novembre
Soirée Guggens / 20 ans Chtaguébaugnes
www.chtaguebaugnes.ch

 www.saint-maurice.ch

Exposition au Château de Saint-Maurice

« Carnets de voyage »

Jusqu'au 1er novembre, la Fondation du Château de Saint-Maurice vous invite à découvrir son exposition 2010.

L'occasion vous est donnée de découvrir des œuvres, parfois méconnues, de quinze artistes, peintres et dessinateurs.

Extraits de leurs carnets de voyage, ce sont près de 400 croquis et dessins qui sont présentés, fruits des observations d'auteurs tels que Delacroix, Cosey, Zep, Derib, Perret, pour n'en citer que quelques-uns.

? Ouvert tous les jours, sauf le lundi, de 13h à 18h

Entrée : Fr. 8.-
AVS & Etudiants : Fr. 5.-
Enfants > 10 ans : gratuit

 www.expochateau.ch



Abbaye de Saint Maurice - Trésor et Fouilles

Recherche de guides

Devant l'augmentation de l'intérêt des visiteurs pour le site de l'Abbaye, nous recherchons des personnes pouvant guider les visiteurs dans le Trésor et les fouilles archéologiques. Cette occupation accessoire, à caractère culturel, s'adresse à des personnes, éventuellement retraitées, intéressées à l'histoire de notre cité et disponibles quelques heures dans la semaine ou le mois. La connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères peut être utile.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'Abbaye, secrétariat abbatial, tél. 024 486 04 04, pour un entretien.

Crèche-garderie-UAPE Boule de Gomme

Résultats des enquêtes de satisfaction auprès des usagers et collaborateurs

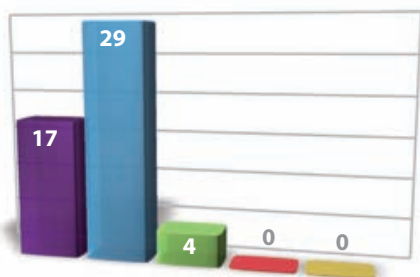


Françoise Jayet,
Conseillère municipale

Au 1er janvier 2010, la Municipalité de St-Maurice reprenait les activités de l'association « Boule de Gomme ». Afin de connaître le degré de satisfaction des usagers et des collaborateurs deux enquêtes simultanées ont été menées.

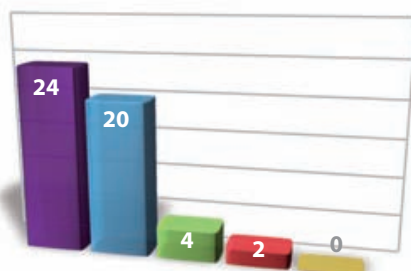
Un questionnaire a été transmis à tous les parents des enfants placés au sein de la structure crèche-garderie-UAPE, cinquante personnes l'ont retourné. Les réponses ont été synthétisées sous forme de graphiques qui vous sont partiellement présentés ci-dessous :

Satisfaction par rapport aux services de la crèche-garderie-UAPE en général



■ Très bon ■ Bon ■ Suffisant ■ Insuffisant ■ Médiocre

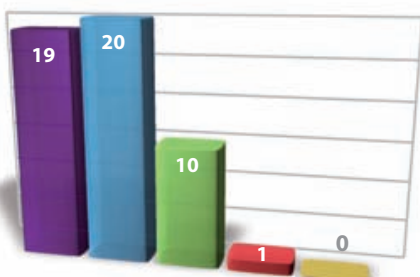
Qualité des contacts avec la direction



■ Très bon ■ Bon ■ Suffisant ■ Insuffisant ■ Médiocre

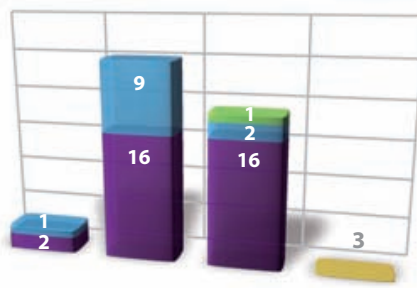
Il est constaté que les services et la qualité des contacts satisfont la grande majorité des sondés. Concernant la qualité des infrastructures, il a notamment été relevé des problèmes liés aux espaces extérieurs. Afin de répondre à cette préoccupation, un réaménagement des lieux est étudié.

Qualité des infrastructures (espace intérieur, jardin, etc.)



■ Très bon ■ Bon ■ Suffisant ■ Insuffisant ■ Médiocre

Evaluation des tarifs



■ Sans subsidie ■ Subsidie ■ Sans précision ■ Sans avis

Le chapitre consacré aux tarifs démontre que pour environ 60% des parents ayant retourné le questionnaire les tarifs pratiqués sont jugés comme étant bon marchés ou justes.

Dans le même temps et afin de connaître leur degré de satisfaction, les collaborateurs et collaboratrices ont été reçu par M. Alain Vignon et Mme Françoise Jayet, Conseillère municipale en charge du dicastère.

Il ressort, de manière générale, que les employés travaillant au sein de la structure « Boule de gomme » annoncent une grande satisfaction par rapport à leur poste. Il est à souligner que le climat de travail est l'élément le mieux noté du sondage.

en bref

COURS D'APPUI POUR LES APPRENTIS

La commune organise des cours d'appui pour les apprentis en difficultés scolaires. Ces cours ont pour but d'aider à comprendre et consolider les connaissances d'une branche spécifique en vue d'un examen. L'apprenti est suivi par un enseignant avec lequel, ils vont chercher ensemble à résoudre les difficultés rencontrées. La durée des cours est fixée en fonction des besoins. Ces cours sont gratuits pour les apprentis domiciliés à St-Maurice. Informations détaillées sur le site internet de la commune : www.st-maurice.ch

Calendrier des lotos 2010-2011

A la Salle polyvalente de St-Maurice

28 novembre 2010
Assoc. du nouveau local scout

12 décembre 2010
CAS

19 décembre 2010
FC St-Maurice

9 janvier 2011
Noble Jeu de Cible

30 janvier 2011
FC St-Maurice Juniors

13 février 2011
Fanfare L'Agaunoise

20 février 2011
Groupe Scout

20 mars 2011
BBC Agaune

3 avril 2011
Paroisse

10 avril 2011
AVIVO

Une végétation en accord avec notre environnement

Des haies indigènes... pour un jardin vivant !



Damien Revaz
Président de la Municipalité

ANNEE DE LA BIODIVERSITE

L'année 2010 a été déclarée Année internationale de la biodiversité par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette décision n'est pas fortuite : elle découle d'objectifs ambitieux que se sont fixés les parties à la Convention sur la diversité biologique. En 1992, lors du sommet des Nations Unies à Rio, les dirigeants mondiaux se sont réunis pour une conférence sur l'environnement et le développement. Parmi les accords signés à l'issue de cette rencontre figure la Convention sur la diversité biologique, première du genre, à l'échelle mondiale, à être consacrée au maintien et à l'utilisation durable de la biodiversité. Cet accord a très vite bénéficié d'une large acceptation: il a été signé sur place par plus de 150 gouvernements et compte désormais plus de 180 Etats membres, dont la Suisse.

La Convention a trois objectifs principaux: conserver la diversité biologique, utiliser la diversité biologique de façon durable et partager les avantages de la diversité biologique de façon juste et équitable.

Profondément préoccupée par les incidences sociales, économiques, écologiques et culturelles de l'appauvrissement de la diversité biologique, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé en décembre 2006 de déclarer 2010 Année internationale de la biodiversité dans l'espoir de voir les Etats et les autres acteurs de la communauté internationale mettre cet événement à profit pour sensibiliser la société à l'importance de la biodiversité et entreprendre des actions au niveau local, régional et international.

Modestement, la Commune de St-Maurice participe à cet effort en encourageant sa population à opter pour des haies indigènes et diversifiées. Une brochure a été éditée à cet effet (voir encadré).

POURQUOI DES HAIES D'ARBUSTES INDIGENES ?

La brochure communale nous apprend que les haies d'arbustes indigènes offrent trois avantages importants : elles présentent un intérêt écologique élevé, elles varient au cours des saisons et elles restent en bonne santé.

Dans les quartiers d'habitation, les haies sont souvent constituées de thuyas ou de lauriers-cerise

("laurelles"). Ces essences sont originaires de l'Amérique du Nord pour le thuya et des régions méditerranéennes pour le laurier-cerise. Malheureusement, la faune locale s'adapte difficilement aux arbustes ornementaux d'origine étrangère.

Par exemple, alors que 32 espèces d'oiseaux se nourrissent des baies de nos deux aubépines indigènes, 3 seulement consomment les baies de l'aubépine de Lavall, espèce ornementale introduite. En Suisse, environ 80 espèces d'arbustes indigènes agrémentent haies champêtres, lisières et sous-bois. Examiner attentivement ce qui se trame dans une haie naturelle c'est partir à la découverte de toute une communauté de petits animaux.

Au printemps, les haies indigènes offrent à notre regard l'épanouissement successif de toutes sortes de fleurs blanches, jaunes et rosées, qui agrémentent les feuillages des différents arbustes, dont les nuances varient du vert tendre au vert sombre. Mais c'est en automne que la haie d'arbustes indigènes déploie ses couleurs les plus vives et les plus contrastées : certains feuillages prennent une teinte rouge, grenat, jaune, orange ou encore ocre ou brune, alors que d'autres conservent leur couleur verte. Les haies de thuyas ou de laurelles n'offrent pas cette variété.

Aujourd'hui, beaucoup de haies de thuyas sont malades et le seul remède consiste à tout arracher. Une haie naturelle composée de plusieurs essences présente une résistance aux parasites beaucoup plus élevée. En effet, les feuillus indigènes sont relativement bien adaptés à leurs parasites.

A VOUS DE JOUER !

La Commune de Saint-Maurice vous encourage à rompre avec la monotonie des haies de thuyas: pour vos aménagements extérieurs, choisissez des essences indigènes ! Des variations colorées, parfumées et fleuries viendront récompenser votre engagement pour la biodiversité. Un plaisir pour les papillons, les oiseaux et... vos yeux.

>
Des fiches descriptives des essences conseillées, avec caractéristiques, exigences, intérêts et particularités figurent notamment dans la brochure. Elles sont autant de bons conseils pour votre plantation.

Une brochure utile à votre disposition



Pour vous encourager et vous guider dans le choix des essences indigènes, la Commune de St-Maurice a édité une brochure. Cette publication explique l'intérêt

des haies d'arbustes indigènes et donne quelques conseils sur les essences à choisir, leur plantation et leur entretien.

Conçue par le bureau d'environnement Drosera SA de St-Maurice, et soutenue par le Service cantonal des forêts et du paysage, cette brochure très complète peut être téléchargée sur le site Internet de la Commune de St-Maurice (www.st-maurice.ch, choisir la rubrique "pratique").

Une version imprimée est également disponible auprès de l'administration communale.



La page Environnement



Marie-Claire Rappaz,
Conseillère municipale



Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont tenus, à chaque promenade, de ramasser les crottes de leurs animaux (des sachets Robi-dogs sont à disposition). Lorsque des excréments de chiens restent dans l'herbe ou lorsque le sachet du Robi-dog est jeté avec son contenu dans les prés, après décomposition, des parasites peuvent parvenir, via l'herbe ou le foin, à la vache, au mouton ou à la chèvre.

Le jeune bétail peut tomber sérieusement malade et même périr. Ces parasites peuvent générer des avortements fréquents et générer des pertes financières aux éleveurs.

.....

Question à Philippe Monnay et Mickaël Daves

Pourquoi épandre du purin ?

Les engrais de ferme contribuent à la nutrition des plantes. Grâce à la fertilisation, les plantes sont approvisionnées en tout temps de manière optimale en éléments nutritifs.

Chaque type de culture ou de prairie doit recevoir une dose bien précise d'engrais, trop serait nocif et inutile, donc du gaspillage.

Effectué en temps voulu et de manière adéquate, l'épandage des engrais de ferme permet de faire des économies (moins d'achat d'engrais du commerce) et de ménager l'environnement.

Nous devons épandre les engrais de ferme lorsque les conditions météorologiques s'y prêtent et que les conditions du sol sont favorables, le cas contraire signifierait une perte financière pour notre exploitation.

Exemple : temps frais humide = idéal
chaud sec fort vent = inutile (perte d'éléments nutritifs)

En ce qui nous concerne, ces règles sont respectées et c'est tout à notre avantage. Au printemps, si nous devons épandre du lisier en ville, nous tournons la terre le jour même afin de déran-ger le moins possible la population.

Un geste pour l'environnement, l'affaire de chacun

AVIS - DECHETS D'ETERNIT

Nous vous informons que les déchets d'Eternit ne doivent pas être déposés à la place de ramassage d'objets encombrants mais amenés chez Ecotri à Massongex. La taxe d'élimination est de Fr. 120.- la tonne.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez amener vos pneus de voitures usés, avec ou sans jante, à la SATOM et ceci gratuitement.



Projet géothermique AGEPP de Lavey

L'avancement du projet

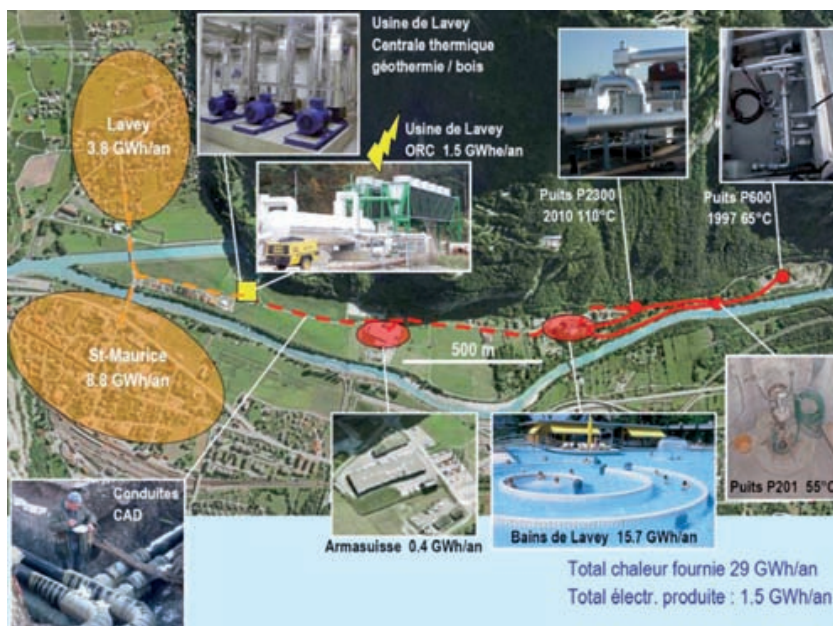


Claude-Yvan Marcoz,
Conseiller municipal

Depuis sa présentation au Conseil général le 14 décembre dernier (disponible sur le site communal), le projet est arrivé aujourd'hui dans sa phase de détail.

Le rapport d'impact sur l'environnement se prépare de concert avec les acteurs du domaine et le dossier de mise à l'enquête publique se peaufine. Si aucune opposition n'émerge, le début des travaux est prévu à la fin 2010. Un très bon signe est à relever : le soutien financier important de la confédération à ce projet considéré comme "novateur".

En liaison avec ce projet, nous avons fait parvenir un sondage à tous les habitants de la ville de St-Maurice (périmètre situé entre le Rhône, les voies CFF, le Mauvoisin et le château) pour déterminer le Chauffage A Distance – CAD -. Ce sondage va permettre de dessiner une carte des raccordements par étapes. Ces données sont en train d'être dépouillées et les premiers tracés théoriques apparaîtront d'ici l'automne.



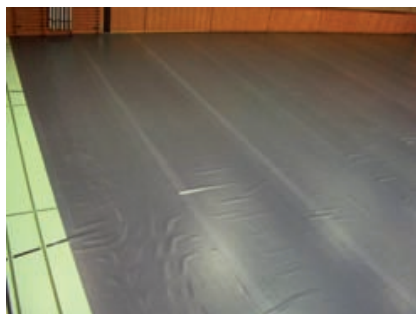
Salle polyvalente du Centre sportif scolaire

Décisions relatives à la protection du sol



Philippe Dubois
Vice-président
de la Municipalité

Le conseil municipal a pris la décision dans sa séance du 5 mai 2010 d'édicter de nouvelles règles concernant la protection du sol de la salle polyvalente du centre sportif scolaire (CSS).



Considérant les rapports établis à ce sujet par le concierge Diego Clément et par le fournisseur du sol Real Sport, vu les expériences faites depuis septembre 2009, les directives sont modifiées comme suit et applicables de suite :

1. maintien l'obligation de poser les protections du sol lors d'usage de la salle polyvalente dans les situations suivantes :

- manifestations avec repas chaud
- concerts, bals, soirées DJ, etc.
- manifestations à forte affluence de participants
- autres sur analyse de chaque cas

2. exempt de l'obligation de la pose de tapis de protections les organisateurs des manifestations suivantes :

- lotos
- assemblées
- manifestations sans repas chaud

3. En l'absence des tapis de protection, interdit le service et la consommation de boissons de type « Redbull Vodka », très agressives pour le sol et laissent des traces indélébiles.

En outre, l'état actuel du sol est considéré par la société Real Sport, comme étant très bon. Elle conseille toutefois de faire inspecter les chaussures de sport des élèves et usagers avant chaque usage, ceci afin d'éviter la présence de graviers qui pourraient provoquer des rayures sur le sol (ci-contre). Une information dans ce sens doit être adressée à la direction des écoles et aux sociétés sportives utilisatrices. Un « retopping » à exécuter dès 2015 permettrait de remettre à neuf le sol en effaçant les marquages actuels, en posant une couche superficielle de polymères et en marquant à nouveau le sol.



Fête Nationale 2010 avec Lavey-Morcles

Tous sur le pont !

Pierre-Yves Robatel
Conseiller municipal

Comme déjà annoncé, la célébration de la Fête Nationale 2010 se fera conjointement avec nos voisins Roccans, les 31 juillet et 1er août prochain, sur le pont du Rhône reliant les deux communes. Demandez le programme !

Samedi 31 juillet 2010

- 17.00 Début de la Fête
Concert Jazz avec l'orchestre **New Orleans Swingers**
Pour petits et grands, animation avec le **clown Niko**
- 18.00 Vin d'honneur offert par les deux communes
- 19.00 **Repas sur inscription** (réservation St-Maurice Tourisme) :
« Fondue Fédérale »
aux viandes rouge et blanche, garniture
Fr. 30.- p. pers.
Petite restauration possible sans réservation (grillades)
- 22.30 Partie officielle
22.45 Feu d'artifice
- 23.00 **BAL** avec l'orchestre **Les Tontons Bastons**



Dimanche 1er août 2010

- 11.00 Célébration œcuménique
- 11.45 Apéritif en musique avec l'orchestre champêtre
L'Echo du Creux du Van
- 12.30 « **Brunch sur le pont** »
Buffet de spécialités vaudoises et valaisannes
Fr. 15.- p. pers. (Enfants : Fr. 10.-)
- 16.00 Clôture de la Fête

Org. : Municipalités de Lavey-Morcles et Saint-Maurice - SD Saint-Maurice - Guggenmusik Chtaguebaugnes - SDIS Lavey-Morcles



Toutes les infos sur le site de la fête : www.1eraout.ch

Réservations pour le souper du samedi 31 juillet : Saint-Maurice Tourisme 024 486 40 40

Théâtre du Martolet

Saison 2010 - 2011

Présenté le 12 mai dernier, le programme de la saison 2010-2011 du Théâtre du Martolet fait la part belle aux têtes d'affiches. La formule des abonnements a été abandonnée au profit d'un rabais de quantité de 10% dès 6 spectacles et de 20% pour les 12 spectacles.

L'équilibre financier des saisons précédentes étant devenu précaire, le Conseil de Fondation du Théâtre a été contraint de prendre des mesures en vue d'assainir la situation. Ces mesures passent notamment par la suppression de la formule d'abonnement existante, la réduction du nombre de spectacles et une programmation d'événements touchant le plus large public possible.

Le prix des places a du lui aussi être revu légèrement à la hausse. Celui-ci reste toutefois largement comparable avec les tarifs pratiqués aujourd'hui pour assister à des spectacles de qualité.

Programme Concerts classiques

- 09.10.2010 : Quatuor Byron
21.11.2010 : Concert de la Ste Cécile
23.11.2010 : Orchestre du Conservatoire de Lausanne (HEM)
12.12.2010 : Concert de Noël
05.02.2011 : Trio Filidh Ruadh
10.04.2011 : Concert de la Passion

Programme Théâtre - Humour - Variétés

- 28.10.2010 : Théâtre : Richard Berry
26.11.2010 : Chanson : Calogero
07.12.2010 : Théâtre : Pierre Arditi
17.02.2011 : Théâtre : Francis Huster
24.02.2011 : Humour : Michaël Gregorio
07.05.2011 : Humour : Michèle Laroque



Informations et commande de billets : www.martolet.ch
ou au guichet de Saint-Maurice Tourisme 024 486 40 40

Ecole préprofessionnelle et Alternance de Saint-Maurice

Une passerelle pour nos jeunes



Philippe Dubois
Vice-président de la Municipalité,
avec le concours d'Alain
Grandjean, Directeur EPP-A

L'EPP EN QUELQUES MOTS

L'Ecole préprofessionnelle (EPP) est une école publique du secondaire II dépendant du Département de l'Éducation, de la Culture et du Sport (DECS) au même titre que les Collèges, les Ecoles de commerce et les Ecoles de culture générale.

Il existe actuellement trois EPP en Valais : une à St-Maurice, une à Sion et une à Brigue. Le DECS en soutenant le projet de construction d'une nouvelle école à St-Maurice a donné le signal de la volonté de pérenniser l'EPP sur le site agaunois.

La durée de la formation en EPP est d'une année sans redoublement possible au terme de laquelle l'étudiant reçoit, après une session réussie d'examens, un certificat.

Les objectifs de l'EPP sont principalement le renforcement et l'acquisition de nouvelles connaissances scolaires, le développement du projet personnel en projet professionnel et le renforcement de l'autonomie et de la maturité de l'élève.

Si l'on cherche à définir l'EPP en utilisant une image, on pourrait la comparer à une passerelle qu'emprunteraient des jeunes avec des profils divers : certains sont en recherche d'un projet professionnel,

d'autres renforcent leurs bagages de connaissances, d'autres encore veulent vérifier leur projet personnel, le consolider, voire parfois le transformer. Mais tous ces jeunes ont terminé et réussi la 3e année du CO avant de venir à l'EPP et sont motivés à poursuivre un parcours de formation.

Cette diversité des profils constitue la richesse des classes EPP mais devient aussi un réel défi pédagogique pour les professeurs qui y enseignent. En effet, cette structure de formation doit impérativement se différencier du CO puisque les jeunes qui en sont issus et qui ont intégré l'EPP n'ont pas pu finaliser leur projet personnel au secondaire I. Il convient donc à l'EPP de continuer le travail précédent tout en augmentant les exigences et, surtout, en travaillant différemment et en renforçant la motivation et l'estime de soi des étudiants. C'est un travail d'équilibriste passionnant qui exige beaucoup du corps enseignant. C'est pourquoi, pour parvenir à répondre à ces nouveaux défis, l'EPP s'est transformée en 2006 et a adapté sa grille horaire, son enseignement (ex.travail interdisciplinaire) et son évaluation (évaluation sommative mais aussi prise en compte de critères liés aux attitudes au travail).

Interview de Lilo Aymon, professeur et coordinateur de l'EPP-Alternance, l'une de 2 voies de l'EPP, au Collège de la Tuilerie à St-Maurice.

Quelle est l'origine de l'EPP-Alternance ?

Avant 1990, l'EPP s'adressait aux élèves visant les professions de la santé. Peu à peu le public s'est élargi et il fallu réadapter les structures de l'Ecole pour mieux répondre à la diversité de ce nouveau public.

C'est ainsi qu'est née l'EPP-Alternance qui offre depuis plus de 10 ans une formation duale basée sur l'alternance hebdomadaire théorique et pratique à raison de 60 % de cours théoriques (langues, mathématiques etc...) et 40 % de formation pratique en ateliers (3 ateliers : réalisation d'un journal écrit, journal vidéo et travaux manuels) ainsi que 4 semaines obligatoires de stages en entreprise.

Pourquoi une structure duale ?

L'EPP-Alternance a été mise en place en 1997 pour répondre aux besoins des jeunes (filles et garçons) quittant la scolarité obligatoire en l'ayant réussie (diplôme du CO acquis) mais cherchant encore leur voie professionnelle ou un raccordement à une école supérieure.

Elle s'inscrit dans la politique de l'EPP (Ecole préprofessionnelle permettant aux jeunes de 15 à 18 ans de se perfectionner durant 1 année scolaire par une formation différente de celle du CO, à savoir plus proche des réalités du monde du travail qu'ils vont confronter. Un certificat cantonal est délivré aux élèves ayant réussi leur année. Jusqu'à ce jour, plus de 90 % des élèves ont trouvé une solution durable (apprentissage ou raccordement aux écoles).

2 voies à l'EPP de Saint-Maurice

EPP PAR PROJET

17 périodes de branches principales : français-mathématiques-sciences expérimentales-anglais-allemand

4 périodes de développement de projet professionnel

11 périodes d'enseignement interdisciplinaire par projet

1 semaine minimum de stage obligatoire en entreprise

EPP ALTERNANCE

15 périodes de branches principales : français-mathématiques-anglais-allemand

3 périodes de développement de projet professionnel

14 périodes d'atelier

4 X 1 semaine de stage obligatoire en entreprise



Nouveau CO - EPP-A et bâtiments communaux

Philippe Dubois
Vice-président de la Municipalité
Président de la
Commission de construction



Informations sur l'évolution du projet

Alors que les décisions des législatifs seront prises cet automne, les études se poursuivent et les premiers travaux préparatoires seront conduits durant les vacances scolaires de cet été. Ces opérations sont couvertes par les crédits d'études déjà octroyés.



Lilo Aymon

Quel lien l'EPPA a-t-elle avec St-Maurice ?

Un lien très particulier puisque cette commune a permis à la formule de l'EPPA de s'épanouir et de collaborer avec les autorités et la population dans le cadre d'un mandat pédagogique confié aux élèves de cette voie. Mandat qui consiste à décorer les ronds-points de la ville. Actuellement cette formule est repensée : certainement une nouveauté à découvrir en 2011.

L'EPPA est aussi partie prenante du projet de construction de la nouvelle école et aura ses ateliers dans les nouveaux bâtiments. C'est un beau signe de reconnaissance !

Quels en sont les coûts ?

L'écolage est gratuit. Les frais annexes sont d'environ Fr 500.- par année.

Comment y accéder ?

En s'inscrivant en début mars auprès des CO ou des conseillers en orientation. L'élève est admis en EPP-Alternance lorsqu'il a obtenu son diplôme du CO.



Renseignements

Les inscriptions sont prises dans les CO et transmises au Collège de la Tuilerie par les directions des CO. Les cas particuliers sont traités par la Direction du Collège de la Tuilerie qui se tient à disposition pour des informations complémentaires.

Pour toute information :

Collège de la Tuilerie, Cp 127, 1890 St-Maurice
www.collegetuilerie.ch
college.tuilerie@bluewin.ch
tél.024 486 22 50
fax 024 486 22 59

Un accord est en passe d'être trouvé avec l'Etat du Valais pour le financement des bâtiments de l'école préprofessionnelle et alternance (EPP-A).

Le projet sera soumis aux assemblées primaires des 7 communes partenaires : Massongex, Vérossaz, Mex, Evionnaz, Vernayaz, Collonges et Dorénavant en fin d'année 2010 à l'occasion des séances de budgets 2011 et en octobre pour ce qui concerne le conseil général de St-Maurice.

Ce léger décalage du planning laisse du temps au conseil municipal de St-Maurice pour établir la planification financière des dépenses liées à l'investissement dans ce projet et à son fonctionnement futur. Les contrats pour gérer cette construction entre partenaires et la constitution d'une PPE seront établis en parallèle. De même, des pistes solides doivent être trouvées pour l'avenir des bâtiments existants de la Tuilerie. Différentes options sont étudiées, notamment dans le cadre d'un projet de transformation en appartements pour familles et en logements protégés.

Une séance d'information sera organisée à l'intention de l'ensemble de la population du district cet automne à St-Maurice.

POURSUITE DES ETUDES ET DEBUT DES TRAVAUX PREPARATOIRES

D'ici à la fin de l'année, le développement du projet se poursuivra normalement chez les architectes et mandataires. Il en va de même pour la commission de construction. Des travaux préparatoires et des installations de classes provisoires devront être mis en place afin d'être prêt au moment de la démolition des bâtiments 6 et 7 existants de la Tuilerie. Le transformateur électrique situé au nord-ouest du centre sportif scolaire devra être déplacé. Des sondages dans le sol du périmètre du futur chantier devront être effectués afin d'en connaître la nature. Les deux pavillons provisoires de salles de classes

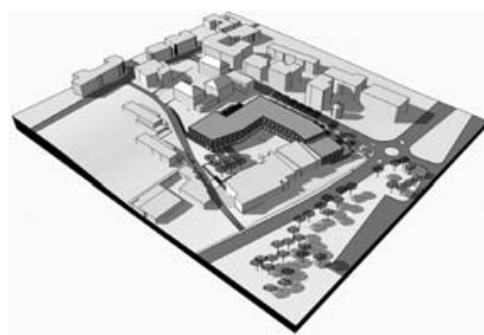
de la Tuilerie seront déménagés à proximité du groupe scolaire primaire 2, à la place des jeux qui eux seront remplacés en 2013 dans la cour supérieure du groupe scolaire primaire 1.

Toutes ces prestations sont financées par le crédit d'étude de Frs 2'000'000.- dont le cautionnement a été accordé par le législatif communal agaunois, selon les décisions prises par les conseils municipaux des 8 communes, par l'association du cycle d'orientation régional de St-Maurice et l'Etat du Valais.

DES CONSEQUENCES PROVISOIRES SUR L'ORGANISATION DES CLASSES

L'incidence sur l'organisation des classes primaires et enfantines se concrétise par la mise en place d'une classe enfantine dans l'école d'Epinassey pour les élèves qui y sont domiciliés. Les élèves des classes primaires 3-4èmes de Lavey-Morcles seront scolarisés à Lavey-Village. Un grand merci aux parents et enseignants concernés pour leur compréhension durant cette période temporaire de travaux qui durera jusqu'à fin juin 2013.

Nos remerciements s'adressent à toutes les personnes qui s'engagent dans ce projet ambitieux pour l'avenir de St-Maurice et du district. Merci de votre accueil !



Sondage L'éducation donne de la force effectué en 2009

Résultats et commentaires



Jean-Didier Roch
Conseiller municipal
Président de la
Commission scolaire

Pour donner suite au programme l' « Education donne de la force » mis en place par l'Etat du Valais, les enseignants et la commission scolaire appuyés par la Municipalité ont souhaité, au travers du sondage envoyé aux parents des Ecoles primaires et enfantines, s'informer des difficultés que peuvent rencontrer les familles dans l'éducation de leurs enfants. Les résultats permettront de diriger des actions, pouvant les aider dans cette lourde tâche.

RESULTATS DES RETOURS

Le taux de retour est important. Avec 51.7% (176 sur 340) nous pouvons estimer que les problèmes et besoins des parents reflèteront au plus juste la réalité, mais un risque pourrait subsister dans le sens que les 48.3% des non-retours pourraient correspondre à des familles ayant précisément des soucis qu'elles ne souhaiteraient pas partager.

QUESTION N° 2

Les thèmes d'une bonne éducation sont très variés. Dans les domaines suivants à quelles fréquences devez-vous investir le plus d'énergie ?

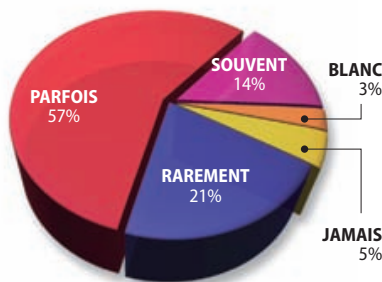
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Blanc
A. La mise en place des règles et limites	6%	29%	30%	34%	1%
B. Le respect des règles et des limites	5%	17%	38%	39%	1%
C. La gestion des tâches scolaires	14%	30%	29%	23%	4%
D. Le rôle de chacun dans la famille	23%	38%	25%	9%	5%
E. L'écoute et la communication	14%	26%	34%	23%	3%
F. La gestion des conflits	12%	25%	46%	14%	3%
G. La violence (comportement, incivilité)	44%	36%	11%	6%	3%
H. L'accès aux médias et leur gestion	18%	38%	27%	14%	3%

QUESTIONS N° 4

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Blanc
Les membres de la famille osent-ils laisser paraître leurs sentiments personnels ?	1%	5%	21%	72%	1%
Les membres de la famille osent-ils exprimer leurs sentiments les uns pour les autres ?	2%	5%	19%	73%	1%

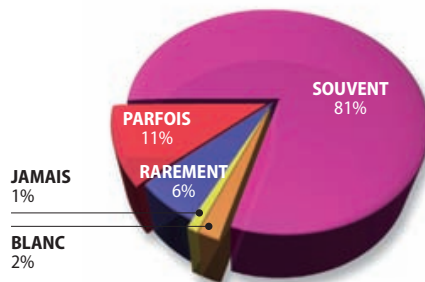
QUESTION N° 1

Toutes les familles éprouvent des difficultés dans le cadre de l'éducation de leur(s) enfant(s). A quelle fréquence en rencontrez-vous ?



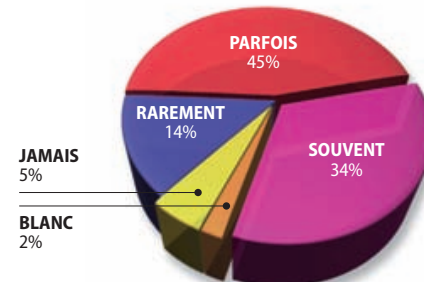
QUESTION N° 3

Votre famille prend-elle du temps pour le partage ? (discussion, activités, écoute,...)



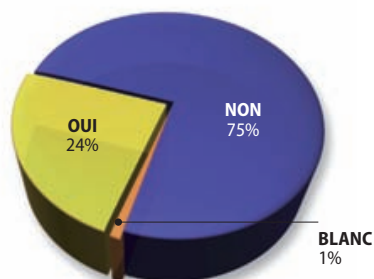
QUESTION N° 5

Partagez-vous vos soucis d'éducation avec d'autres personnes ? (parenté, amis, enseignant, ...)



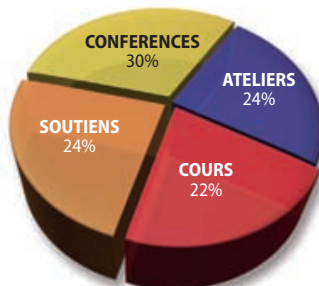
QUESTION N° 6

Souhaiteriez-vous bénéficier d'une aide ?



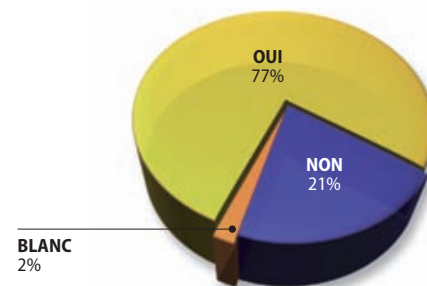
QUESTION N° 7

Si oui sous quelle(s) forme(s) ?



QUESTION N° 8

Sauriez-vous à qui vous adresser en cas de problème ?



CONCLUSIONS

A la lecture du résultat de ce sondage, nous pouvons dire que l'éducation des enfants de St Maurice ne cause pas de gros soucis à une majorité des parents. Toutefois gardons-nous de fermer les yeux. Nous devons être très attentif à la minorité des parents dont les problèmes d'éducation sont bien là où l'énergie dépensée pour mieux cadrer le contexte familial va bien au-delà de la moyenne acceptable.

Malgré tout, peu de parents demandent une aide. Seul un quart, sans crier « au secours », souhaite faire appel à l'extérieur du cercle de la famille pour résoudre certains problèmes dans l'éducation de leurs enfants. Le cas échéant, la plupart des personnes interrogées savent où trouver de l'aide.

QUELQUES PISTES QUE NOUS POURRONS EXPLOITER À L'AVENIR :

- Imprimer sur les agendas scolaires les dessins des différents piliers avec une petite explication, pour chaque mois.
- Campagne d'affichage
- Collaborer avec la médiathèque:
 - concours de dessins (év. faits en classe), exposés à la médiathèque
 - mise en valeur de livres sur l'éducation
 - organisation de discussions sur le thème
- Conférences
- Impliquer d'autres organismes qui ont un rapport d'éducation marqué avec les enfants : scouts, UAPE, Dzèbe, Garderie . . .
- Faire l'inventaire des organismes ou personnes susceptibles d'aider les parents. (sites, adresses . . .) et le mettre sur le site de la commune.



Le rapport complet est disponible sur le site communal www.st-maurice.ch



Principales décisions du Conseil municipal

De mars à fin mai 2010, le Conseil municipal a siégé à 8 reprises, séances au cours desquelles il a notamment pris les décisions suivantes :

Administration communale

En prévision du départ à la retraite des titulaires et de la nouvelle organisation de l'administration, le Conseil municipal a nommé M. Alain Vignon en qualité de secrétaire municipal dès le 1er décembre 2010, M. Bernard Gilliéron en qualité de responsable des finances et Mme Tifanie Perrin en qualité d'employée d'administration.

Relations intercommunales

D'entente avec la Commune de Mex, le Conseil municipal a lancé un appel d'offres pour l'établissement d'un rapport d'étude relative au projet de fusion.

Finances

Après avoir reçu le réviseur des comptes et pris note de son rapport, le Conseil municipal a approuvé les comptes 2009 et le message établi à leur sujet à l'attention du Conseil général.

Devant renouveler un emprunt arrivant à échéance, le Conseil municipal a souscrit un nouveau crédit de Fr. 2'200'000 auprès de l'UBS SA pour une durée de 10 ans et un taux d'intérêt de 2.37%.

Naturalisations

Le Conseil municipal a accepté d'accorder le droit de cité de Saint-Maurice à Mme et M. Ortensia et Salvatore Forgia, à Mlle Christelle Forgia, à Mlle Nadiuska Gonzalez, à M. Angel Gonzalez, à Mlle Besa Gjocaj, à Mme et M. Hajrije et Xhemë Imeraj, à Mlle Labentina Imeraj et à M. Labinot Imeraj.

Dans le même temps, pour des raisons liées à l'intégration et à la maîtrise du français, le Conseil municipal a refusé 4 autres demandes.

Adjudications

Le Conseil municipal a adjugé les travaux / commandes suivantes :

- produits phytosanitaires à la maison Landi SA pour un montant de Fr. 11'841.-
- mandat d'analyse de la circulation routière à Epinassey au bureau Transitec SA (Fr. 14'500.-)
- nouvelle canalisation pour les eaux usées à Echenard SA pour le montant de Fr. 49'098.-
- nouveau raccordement électrique aux SIL (Fr. 15'600.-)
- établissement d'un cahier des charges pour le remblayage de la combe de Vérolliez au bureau Impact SA (Fr. 5'270.-) et définition des volumes à remblayer au bureau GRB SA (Fr. 4'933.-)
- étude préliminaire des travaux de protection contre les chutes de pierres au bureau Silva-plus SA (Fr. 20'751.-)



Principales décisions du Conseil municipal (suite)

Adjudications (suite)

- établissement d'une carte des dangers pour le secteur de la Grotte-aux-Fées au bureau Tissières SA (Fr. 12'000.-)
- impression d'une brochure à l'Imprimerie des Colombes (Fr. 2'980.-)
- travaux annuels d'entretien des terrains de sport à Terrasport SA pour le montant de Fr. 7'444.-
- fourniture et installation d'arrosage automatique à Valirrigation SA (Fr. 31'726.-)
- fourniture de 10 containers à ordures à Favre Transports SA (Fr. 5'450.-)
- coupes de bois au Triage forestier intercommunal (Fr. 5'400.-)
- entretien des filets de sécurité au Triage forestier intercommunal (Fr. 5'900.-)
- fourniture de 3 remorques pour le service de la voirie à Lerjen remorques (Fr. 25'380.-)
- pose de 2 radiers à la déchetterie à EGT SA (Fr. 5'164.80)
- fourniture de mobilier scolaire à Embru-Werke AG pour Fr. 13'505.-
- réfection de la couverture de la terrasse de la Grotte-aux-Fées à Franco Sframeli pour Fr. 8'012.-

Autorisations de construire

Le Conseil municipal a délivré les autorisations de bâtir suivantes :

- 5 villas
- 3 halles
- 1 dépôt agricole
- 6 cabanons de jardins ou petites constructions
- 2 modifications de bâtiments existants
- 2 changements d'affectation
- 1 bassin d'infiltration pour les routes nationales
- 1 plan de quartier (à l'extrémité Sud du Chemin du Levant)
- 1 demande de principe relative à un immeuble d'habitation

Le Conseil municipal a également refusé 1 demande qui lui avait été soumise.

Urbanisme

Souhaitant le rénover et le réaffecter, le Conseil municipal a décidé de conclure un pacte d'emption sur le Bâtiment "Duc" afin de proposer au Conseil général son achat et sa rénovation complète.

Circulation

Désireux de résoudre les problèmes de sécurité et de nuisances de la circulation, le Conseil municipal a décidé de mandater un bureau spécialisé pour analyser la circulation à Epinassey dans l'optique d'y instaurer une zone 30 km/h.

Donnant suite à un postulat déposé par le groupe PLR au Conseil général demandant la gratuité pour les 30 premières minutes de parking, le Conseil municipal a décidé, pour des raisons de coûts notamment, de reporter cette éventualité au prochain changement des horodateurs.

Centre sportif scolaire

Après un essai consécutif à l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, le Conseil municipal a décidé de maintenir l'obligation d'installer des tapis de protection du sol lors de manifestations au Centre sportif mais d'exonérer de cette obligation les lotos et les assemblées sans repas chaud.

Ecoles

Souhaitant éviter les pertes inutiles de chaleur dues à la vétusté des simples vitrages des façades Nord du groupe scolaire I (1960), le Conseil municipal a lancé un appel d'offre auprès de plusieurs bureaux d'architectes pour préparer un projet de rénovation.

Le Conseil municipal a préavisé favorablement l'instauration d'un pedibus dans le secteur En Pré, envisageant à terme la suppression du bus scolaire dans cette zone.

Le Conseil municipal a nommé Mmes Tania Métroz et Valérie Fellay aux postes de maîtresses enfantines à temps partiel.

Nouveau CO

Le Conseil municipal a pris acte de l'avancement du projet et des discussions menées avec les différents partenaires (Etat du Valais et Association intercommunale). Souhaitant soumettre un dossier définitif et complet au législatif, il a décidé d'attendre les déterminations définitives des partenaires avant de présenter le dossier au Conseil général.

Siège du Ministère public

Le Conseil municipal a confirmé le refus déjà exprimé de financer seul les nouveaux locaux dévolus au siège du Ministère public du Bas-

Valais et clairement rappelé aux autorités cantonales qu'il attendait une modification de la répartition des coûts de ces locaux. Prenant acte du fait que cette question serait revue dans le cadre de la révision en cours de la répartition des tâches entre canton et communes (projet "RPT II"), le Conseil municipal a accepté, en signe de bonne volonté, d'aménager provisoirement les locaux pour accueillir le personnel supplémentaire dans l'intervalle.

Environnement

Le Conseil municipal a rejeté la réclamation formée par un contribuable à l'encontre de la taxe d'élimination des déchets et confirmé sa jurisprudence quant à la qualification de "ménage" dans ce domaine.

Police et sécurité

Devant envisager le remplacement des uniformes du corps de la police communale, le Conseil municipal a accepté de modifier le type des équipements et d'acquiescer au matériel "Unimatos".

Comme avant chaque saison estivale, le Conseil municipal a adopté les directives annuelles à l'attention des établissements publics, notamment en ce qui concerne les terrasses et les nuisances sonores.

Le Conseil municipal a accepté une convention conclue avec la Commune de Mex prévoyant la création d'un corps de sapeurs pompiers intercommunal.

Afin de doter l'état major communal de crise de locaux adaptés, le Conseil municipal a accepté d'aménager un poste de commandement dans les abris PC.

Culture et manifestations

Afin d'unifier sa politique de soutien aux manifestations et sociétés locales, le Conseil municipal a adopté, à titre d'essai pour 2010, une grille d'évaluation des projets pour lesquels un soutien est requis.

Le Conseil municipal a donné son accord au programme proposé pour la fête nationale (organisée conjointement avec la Commune de Lavey-Morcles).

Le Conseil municipal a accepté que la Commune soit co-fondatrice de la Fondation de Vérollez.